

Dans la famille « Taxes » je voudrais la Taxe sur les Petits Colis



Depuis le 1^{er} mars la famille des taxes a gonflé un peu comme la grenouille de la fable qui se voulait faire plus grosse que le bœuf. En effet, une taxe a été instaurée par l'article 82 de la loi de finances 2026 sur les petits colis en provenance de pays situés hors de l'Union Européenne. Elle est censée disparaître au 31/12/26 mais... devrait réapparaître sous la forme d'une loi européenne.



Qu'entend-on par « petits colis » ? Ce sont ceux dont l'article contenu dans le paquet est d'une valeur inférieure à 150 €. Différente des droits de douane habituels et de la TVA, elle s'élève à 2 €. Selon Amélie de Montchalin, alors ministre du budget, cette taxe devrait rapporter dans les 500 millions d'euros qui serviraient à l'achat de nouveaux équipements et au renforcement des effectifs douaniers.



D'après Service Public